

EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF

## Point de situation sur la politique migratoire et politique d'intégration du canton de Neuchâtel

La chancellerie d'Etat communique :

A l'occasion d'une conférence de presse destinée à faire le point sur la politique migratoire et la politique d'intégration du Canton Neuchâtel, le conseiller d'Etat Bernard Soguel, chef du Département de l'économie a notamment détaillé la position du Conseil d'Etat sur le projet de modification de la loi sur l'asile et de la loi fédérale sur les étrangers et le projet de modification de la loi fédérale sur les étrangers concernant le contre-projet indirect à l'« initiative sur le renvoi ». Il a également mis en exergue les réussites de la politique neuchâteloise d'intégration et de prévention.

### **Projet de modification de la loi sur l'asile et de la loi fédérale sur les étrangers**

Le Conseil d'Etat considère que les mesures proposées par le Conseil fédéral sont essentiellement de nature restrictive et répressive. Il s'oppose donc aux modifications prévues dès lors qu'un durcissement de la politique et de la procédure d'asile ne constitue pas la réponse adéquate face à l'augmentation du nombre de dépôts de demandes d'asile que connaît actuellement la Suisse.

Les problèmes que la Suisse rencontre actuellement dans le domaine de l'asile sont en réalité les conséquences de la politique fédérale menée ces dernières années dans ce domaine et de décisions prises sans vision à long terme. Il ajoute que le durcissement de la loi sur l'asile ne va pas réduire l'attractivité de la Suisse, ni changer la réalité des persécutions qui forcent les gens à quitter leur patrie pour demander protection dans un autre pays. La notion de « pays sûr » pose par ailleurs problème. Les durcissements de la loi sur l'asile entrés en vigueur en 2007 et en 2008 n'ont pas eu l'effet réducteur attendu sur le nombre d'entrées en Suisse.

### **Projet de modification de la loi fédérale sur les étrangers concernant le contre-projet indirect à l' « initiative sur le renvoi »**

Le Conseil d'Etat s'oppose aux modifications de la loi fédérale sur les étrangers (LEtr) proposées dans le contre-projet. D'une part, la LEtr est entrée en vigueur il y a à peine plus d'un an et on ne dispose pas encore du recul suffisant pour analyser de manière objective l'impact et les effets de l'application de ses dispositions ; d'autre part, le Conseil d'Etat ne voit pas en quoi la situation générale dans le domaine du droit des étrangers se serait dégradée dans l'intervalle au point de rendre une révision de la loi nécessaire aujourd'hui. Les moyens offerts par les dispositions de la LEtr et la jurisprudence

permettent de réagir de manière adaptée aux cas dont sont saisis les services compétents en matière de migration.

Le Conseil d'Etat note que la vraie problématique réside dans les difficultés de procéder à l'exécution des renvois de Suisse et il regrette qu'aucune amélioration ou solution ne soit proposée à ce niveau pourtant essentiel. Car c'est bien sur la problématique de l'exécutabilité des renvois, de l'obtention de documents de voyage et d'une véritable politique de migration que des solutions doivent être recherchées.

### **Une longue tradition de politique d'intégration et de prévention efficace et réussie**

Le Canton de Neuchâtel revendique ses nombreuses initiatives et sa longue et efficace tradition en matière de politique d'intégration. Cette dernière poursuit avec efficacité le but de renforcer la cohésion sociale et d'offrir des solutions à long terme. Le vote des étrangers acquis depuis 1849 et jamais remis en cause, est la marque d'une intégration citoyenne réussie. Les priorités de cette politique restent axés sur l'intégration professionnelle, l'intégration dans l'habitat et l'intégration civique au moyen notamment de la nouvelle Charte de la citoyenneté, de l'enquête de naturalisation du Service de la cohésion multiculturelle, et de l'encadrement, du coaching et du contrat avec les jeunes délinquants migrants.

Fort de son expérience politique longue de 150 ans et de la contribution significative des étrangers à la vie sociale, culturelle et économique du canton, le Conseil d'Etat affirme que sa politique de migration, d'intégration et de prévention a fait ses preuves.

Le Conseil d'Etat entend dès lors poursuivre dans un large partenariat son action visant à construire une société multiculturelle harmonieuse.

Neuchâtel, le 8 mai 2009